

Mercredi 13 mai 2020

Orientation des collégiens : c'est le moment de choisir l'apprentissage

Depuis 2019, la plateforme AFFELNET permet aux collégiens de 3e de faire des vœux d'orientation vers les formations professionnelles. Jusqu'au 8 juin, les jeunes de 3e peuvent désormais faire le choix de s'orienter vers l'apprentissage sur la plateforme en ligne. Le réseau des CMA, et ses 112 CFA, sera aux côtés des jeunes, motivés par cette orientation, pour préparer au mieux l'orientation mais aussi trouver les entreprises qui leur permettront de s'engager dans cette filière.

En 2019, avec une hausse de 16 %, l'apprentissage a fait un bond historique en France, un niveau jamais atteint depuis 2013 grâce notamment aux premiers effets de la loi « Pour choisir son avenir professionnel » et à la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la formation en France. Le réseau des 112 CFA des CMA accompagne cette orientation en proposant 250 métiers artisanaux à 100 000 jeunes partout en France.

Prépa apprentissage : pour sécuriser le projet d'orientation du collégien

Depuis la mise en place des « prépa apprentissage » pour aider les jeunes dans leur projet, les 112 CFA ont accueilli en complément des apprentis, **2 100 jeunes** afin de les aider à s'engager dans une orientation choisie et non plus subie. La prépa apprentissage, au sein du centre de formation, est une passerelle intéressante qui conduit vers le contrat d'apprentissage. La durée est individualisée et varie de quelques semaines à quelques mois. L'objectif est de découvrir les métiers de l'artisanat, de choisir celui qui convient, construire un parcours de formation, et mettre le futur apprenti en relation avec des entreprises.



« La mobilisation des jeunes vers cette voie d'excellence reste essentielle dans le cadre du redémarrage de l'économie et le réseau des CFA des CMA est présent pour les accompagner dans la finalisation de leur projet professionnel », Christian Vabret, président par intérim de CMA France

Des apprentis plus jeunes dans l'artisanat : qui sont-ils ?

L'artisanat se caractérise donc par sa capacité à former et à professionnaliser des jeunes de moins de 18 ans, ce qui s'explique par la nature des diplômes préparés (majoritairement des CAP), mais induit des capacités d'encadrement spécifiques. Au total, ce sont ainsi 67 000 apprentis mineurs qui sont employés dans l'artisanat (soit 56% du total des apprentis de moins de 18 ans en 2017-2018, tous secteurs pris en compte, y compris ceux qui ne relèvent pas de l'artisanat).

Cette caractéristique concerne plus spécifiquement les secteurs de l'alimentation (57 % des apprentis sont mineurs), des services (47 %) et du BTP (43 %). Les apprentis de l'artisanat de fabrication sont plus âgés (seuls 27 % ont moins de 18 ans), les diplômes préparés dans ces métiers étant majoritairement de niveau BAC ou supérieur.



Valérie Marquis - directrice des relations presse et relations publiques - 06 20 67 45 86 / presse@cma-france.fr



cma-france.fr